

CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUILLET 2020.

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, LE CALVE Jean-Philippe, BERNARD Anne-Sophie, FOURRICHON Annick, VERMARE Michèle, CUZOL Raphaële, BIDON Maggy, DAVAINÉ Alix, FAYET Jean-Yves, GRANGE Françoise, HUG Catherine, JUPPET Werner, SALUS Patricia, SEIMANDI Christophe, DUHAMEL Pascal.

Absent excusé : MAZZOTTI Cédric.

Pouvoir : MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à FORNAS Maurice.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : JUPPET Werner.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation compte rendu.
2. Régime indemnitaire du personnel communal.
3. Subvention au titre des amendes de police.
4. Tarif de la participation assainissement collectif.
5. Tarifs et conditions de location des salles communales.
6. Constitution de la commission communale des impôts directs.
7. Convention avec la Région.
8. Dénomination du stade de football.
9. Questions diverses.

1) APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame DAVAINÉ Alix demande le droit de s'exprimer dans le Brève. Madame le Maire lui indique qu'elle lui a déjà répondu lors de la séance du 2 juin. Madame le Maire lui rappelle que les modalités du droit d'expression de la minorité seront intégrées au règlement intérieur. En effet, dans les communes de moins de 3500 habitants, la Loi Engagement et Proximité prévoit le vote d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Madame le Maire précise qu'elle ne souhaite pas attendre ce délai de 6 mois et proposera au conseil municipal de délibérer à la rentrée sur ce nouveau règlement intérieur.

2) REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le régime indemnitaire a été fixé par délibération du 14 novembre 2017. Madame le Maire indique que ce régime se divise en deux parts. La part IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) correspondant au savoir-faire, versée tous les mois aux agents et la part CIA (complément indemnitaire annuel) correspondant à l'investissement personnel, versée une fois par an, en novembre. Ce régime a été modifié par délibération du 17 décembre 2019 afin de créer une nouvelle répartition des postes par groupes de fonctions pour tenir compte du changement de grades de certains agents permettant une augmentation du montant des indemnités et pour modifier les modalités de versement en cas d'absence pour maladie. Madame le Maire indique au conseil municipal que le Sous-Préfet demande que soit reprise cette délibération sur deux points. Premièrement, il doit être précisé qu'en vertu de l'article 88 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, le régime indemnitaire ne peut être maintenu durant un congé de longue maladie, de longue durée ou de maladie grave. Deuxièmement, il était prévu que le CIA était fondé pour 50% sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent et pour 50% en fonction de l'absentéisme. Les 50 % en fonction de l'absentéisme doivent être retirés ; l'absentéisme n'est pas un critère d'évaluation de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces observations. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'une part d'intégrer l'article 88 de la Loi N° 84-53 du

26 janvier 1984 indiquant que le régime indemnitaire n'est pas maintenu en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de maladie grave et d'autre part de supprimer la part de 50 % du CIA fondé sur l'absentéisme, 100 % du CIA sera fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

3) SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Jean-Philippe LE CALVE, adjoint à la voirie, présente le dossier.

Il informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le produit des amendes de police, au profit des communes présentant des demandes de subvention, pour des travaux relatifs à la circulation routière. Il propose de présenter une demande de subvention pour le projet suivant : Panneaux personnalisés, réalisés par les enfants du Conseil Communal d'Enfants « Ralentir c'est mon école » et équipements de flashes solaires supplémentaires sur des panneaux existants, signalant des priorités à droite.

Il expose le choix de ce dossier est commandé par les exigences de la sécurité routière. Ce projet qui vise à améliorer la circulation automobile et la sécurité piétonne, est estimé à 2500 euros HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après échanges, à l'unanimité, décide d'inclure l'école privée dans cette signalisation, et approuve cette demande de subvention, charge Madame Le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à son obtention.

4) TARIF DE LA PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Le CALVE Jean-Philippe, adjoint, rappelle que cette participation de 2000 euros permet de contribuer aux dépenses d'assainissement, notamment pour le développement et l'entretien des réseaux.

Une discussion s'engage ensuite sur le montant des PAC des communes voisines. Il apparaît que la commune se trouve en dessous de la moyenne des participations alentours.

Madame le Maire, propose de passer aux tarifs ci-après, à compter du 1er juillet 2020.

Maison individuelle : 2250 euros

Immeuble collectif : 2250 euros par logement.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 16 voix Pour, approuve l'augmentation de la PAC à compter du 1er septembre 2020, aux conditions exposées ci-dessus.

5) TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

A. TARIFS

Anne-Sophie BERNARD propose de revoir les tarifs des salles qui n'ont pas été révisés depuis les années 2013 et 2016. Une discussion s'engage. Il est décidé de s'aligner sur les tarifs des communes aux alentours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, vote les tarifs ci-joints en annexe, qui seront applicables aux réservations à compter du 1^{er} septembre 2020.

B. CONDITIONS DE LOCATION

Anne-Sophie BERNARD propose de nouveaux règlements des salles et de nouveaux contrats de location, étudiés par la commission communale qu'elle anime.

Après en avoir délibéré, par deux abstentions et 17 voix Pour, le conseil municipal approuve les nouveaux règlements et les nouveaux contrats de location. Ces documents sont joints en annexe.

6) CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Conformément au Code Général des Impôts, il est nécessaire de constituer une commission communale des impôts directs, lors de chaque renouvellement du conseil municipal. Cette commission est composée du Maire, qui en est le Président, de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants. Ces 12 membres sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques au vu d'une liste de 24 noms proposée par le conseil municipal. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 17 voix : Pour et deux abstentions,

- propose une liste de commissaires qui sera adressée au Directeur Régional des Finances Publiques pour la constitution de la commission communale des impôts directs,
- demande à Madame le Maire d'effectuer toutes formalités nécessaires.

7) CONVENTION AVEC LA REGION.

Madame Vermare Michelle indique au Conseil Municipal que pour pallier aux impacts de la crise liée à l'épidémie de COVID-19 et répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs économiques du territoire de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées a proposé une enveloppe de 636 000 euros pour le plan de relance de l'économie du territoire avec la participation solidaire des communes dans le cadre de la convention avec la Région « Région Unie » ventilée comme suit :

- Aide N°1 « Tourisme/Hôtellerie/Restauration » : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations, participation à hauteur de 2€, par habitant par la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.
- Aide N°2 « Microentreprises et associations » : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives, participation à hauteur de 2 €, par habitant par la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées et 2 € par habitant par les communes.
- Aide N°3 « fonds local d'aide aux entreprises (fonds propre à la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées), participation à hauteur d'environ 5 € par habitant par la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées soit une enveloppe de 265 000 €.
- Aide N°4 Tarif spécifique lié à la crise du COVID 19 pour 2020 pour la RSO.

Madame Vermare Michelle expose que les aides sont traçables sur le territoire et que les crédits non consommés seront reversés à la CCBPD et aux communes. Une convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région pour le versement de ces aides est nécessaire ainsi qu'une convention d'abondement au fonds Région Unie.

La commune participera à hauteur de 2 € par habitant à l'aide N°2 « Microentreprises et associations » afin de marquer sa solidarité dans le cadre du plan de relance de l'économie locale du territoire. Ce fonds est une avance remboursable sur 5 ans, à terme les communes recevront le remboursement des échéances perçues par la Région (hors taux de casse soit les entreprises qui auront déposées le bilan).

Après l'exposé de Madame Vermare Michelle, Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal l'autorisation de signer ces deux conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve toutes ces propositions et autorise Madame le Maire à signer la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon et la convention de participation au fonds Région Unie, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que tous documents y afférents.

Une décision modificative budgétaire est nécessaire, présentée par Monsieur BARJON Hervé, adjoint aux finances. Les crédits de 3616 euros seront inscrits à l'article 27632 (participation au fonds sur avance remboursable). Ils seront financés par une diminution des crédits de 3616 euros sur l'opération 386 (isolation thermique mairie), les travaux sur les fenêtres de la salle de conseil étant décalés. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition

Madame Vermare Michelle expose également que le Département soutient, au travers de sa compétence solidarité rurale, la reprise économique et propose l'aide au maintien des services en milieu rural. Pour les communes de moins de 3500 habitants, 3 dossiers peuvent être présentés. 2 dossiers ont été déposés et 1 dossier est en cours pour la commune de Lucenay.

8) DENOMINATION DU STADE DE FOOTBALL.

Madame le Maire expose le souhait au travers d'un courrier, de l'association Lettres et Sports de voir dénommer les espaces sportifs situés sur les parcelles B 1277 et B 1278 du nom de Claudine GRIVEL. Il est rappelé que Madame Claudine GRIVEL a fait don à cette association de ces terrains à condition qu'ils soient dédiés à la pratique du sport. Ces terrains sont utilisés pour les sports suivants : le tennis, les boules.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par deux abstentions et 17 voix Pour, décide d'officialiser et de formaliser par une délibération cette dénomination : Claudine GRIVEL aux espaces sportifs situés sur les parcelles B 1277 et B1278.

9) QUESTIONS DIVERSES.

Accessibilité : Mme CUZOL Raphaèle présente les travaux prévus cette année.

Mairie : les fenêtres du secrétariat seront changées. Les fenêtres de la salle de conseil municipal seront effectuées plus tard avec le rafraichissement, rénovation de la salle.

Salle des Pierres Blanches : les sanitaires seront revus et le tapis de l'entrée sera changé dans le cadre de notre agenda de mise aux normes accessibilité des bâtiments publics.

Décoration du village :

Les festivités de Rosé Nuit d'été ne peuvent être organisées en raison de la crise sanitaire. Cependant pour égayer cette période, le village a été décoré avec du tulle rose.

Cinéma

Un film sera projeté le 26 août.

CCAB

Un spectacle gratuit de musique tzigane aura lieu à l'église le 29 novembre à 16 heures.

Réunion du conseil municipal

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de continuer de réunir le conseil municipal dans la salle des Pierres Blanches au-delà du 31 août, si la crise sanitaire perdure. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 .